

18^e séance publique régulière du conseil d'administration

Date et heure

Le 19 septembre 2018 – 19 h 30

Lieu, adresse et salle

Centre d'hébergement d'Ormstown

65, rue Hector

Ormstown (Québec) J0S 1K0

Salle du Centre de jour

Présences : Line Ampleman
Dorice Boudreault
Mélanie Caron
Antoine Daher, MD
Madeleine Himbeault Greig
Claude Jolin, président
Michel Laurendeau, vice-président
Jean-Claude Lecompte
Annabelle Lefebvre
Heather L'Heureux
Yves Masse, secrétaire et président-directeur général
Jean-Pierre Rodrigue

**Absences
motivées :** Judith Dubé
Roch Leblanc
Nicole Marleau
Patricia Quirion
Sylvie Sauvé

Invité : Gaétan Filion, MD, président du CEAMDP

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 19 h 32 par le président du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution CA20180919-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour est adopté et se lit comme suit:

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période publique de questions (*durée maximale : 30 minutes*)
4. Mot du président du conseil d'administration
5. Mot du président-directeur général
6. Approbation des plus récents procès-verbaux du conseil d'administration
 - 6.1 Procès-verbal de la 17^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 14 juin 2018
 - 6.1.1 Suivi(s) découlant du procès-verbal de la 17^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 14 juin 2018
 - 6.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 21 juin 2018
 - 6.2.1 Suivi(s) découlant du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 21 juin 2018
 - 6.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 13 juillet 2018
 - 6.3.1 Suivi(s) découlant du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 13 juillet 2018
 - 6.4 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 31 août 2018
 - 6.4.1 Suivi(s) découlant du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 31 août 2018

7. Affaires du jour

7.1 Rapport annuel CMDP 2017-2018

Invité : Dr Gaétan Fillion, président du comité exécutif du CMDP

7.2 Modification du permis d'exploitation – Création d'une nouvelle installation – Centre de réadaptation en déficience physique de Boucherville

8. Rapports des comités du conseil d'administration

8.1 Comité de vérification

8.1.1 Rapport du président / séance tenue le 17 septembre 2018

8.2 Comité soins et services à la clientèle

8.2.1 Rapport de la présidente / séance tenue le 18 septembre 2018

8.3 Comité immobilisation et environnement

8.3.1 Rapport de la présidente du comité immobilisation et environnement / séance tenue le 5 septembre 2018

8.3.2 Ajout d'un point de service en mode locatif sur le territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest

8.4 Comité Ad Hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges

8.4.1 Rapport du président du comité Ad Hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges / séance tenue le 27 juin 2018

9. Agenda de consentement

9.1 Affaires administratives

9.1.1 Approbation du nom du Centre de services ambulatoires et groupe de médecine de famille universitaire (GMF-U) Jardins-Roussillon

9.1.2 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) – Plan triennal d'intervention concernant le maintien des actifs – 2018-2021

9.1.3 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) – Plan triennal d'intervention concernant la rénovation fonctionnelle – installations hors CHSLD 2018-2021 et en CHSLD 2018-2019

9.1.4 Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) – Plan triennal d'intervention concernant le maintien des actifs – volet équipement non médical et mobilier (PCEM-NM)

9.1.5 Régime d'emprunts à long terme

9.1.6 Marge d'emprunt

10. Affaires nouvelles

10.1 Nomination des chefs de services médicaux

10.2 Plan de délégation et mise à jour du registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement des professionnels de la santé à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

10.3 Démission d'un membre du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest – Madame Judith Dubé nommée par le ministre de la Santé et des Services sociaux à titre de membre indépendante pour son expertise dans les organismes communautaires.

11. Documents déposés pour information

11.1 Rapport du directeur général au conseil d'administration – Application de la politique concernant les soins de fin de vie - Période du 10 décembre 2017 au 31 mars 2018

11.2 Tableau de bord commenté – Objectifs organisationnels 2018-2019 – Période 4, – Du 24 juin au 21 juillet 2018

11.3 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

11.4 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 5 juin au 10 septembre 2018

11.5 Prévention et contrôle des infections (PCI)

11.5.1 État de situation PCI, période 1 à 5 – Du 1^{er} avril au 18 août 2018

11.5.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 3 – 2018-2019 – Du 27 mai au 23 juin 2018

11.5.3 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 4 – 2018-2019 – Du 24 juin au 21 juillet 2018

11.6 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 7 juin au 12 septembre 2018

11. Date de la prochaine séance publique régulière et séance publique d'information annuelle : Mercredi 21 novembre 2018 à l'Hôpital Anna-Laberge, 200 boulevard Brisebois, Châteauguay (Québec) J6K 1C7
12. Clôture de la séance

3. Période publique de questions (*durée maximale : 30 minutes*)

Le président du conseil d'administration (CA) souhaite la bienvenue aux personnes présentes et annonce l'ouverture de la période publique de questions. Aucune question n'a été reçue via le registre électronique. Une question a été inscrite au registre d'inscription sur place par madame Savoie. Le président l'invite à poser sa question.

Mme Savoie mentionne que lors des présentations faites à quelques reprises concernant le Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges, il a été mentionné que des services spécialisés allaient être enlevés à l'Hôpital du Suroît de Valleyfield ainsi qu'à l'Hôpital Anna-Laberge pour le nouvel Hôpital Vaudreuil-Soulanges. Comme résidente de Valleyfield, elle est préoccupée pour la clientèle vulnérable et/ou vulnérable monétairement. Elle demande si le CA s'est penché sur la question.

Le président affirme qu'un questionnement complet concernant le Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges a été fait, que le CA est très au fait de ce dossier et que les réponses aux questions sont satisfaisantes. Le président-directeur général apporte un complément à l'effet qu'un plan clinique a été réalisé pour l'ensemble de la Montérégie-Ouest. Il y a une préoccupation pour avoir des services de qualité et une équipe médicale optimale afin de répondre à la population de plus en plus grandissante. Selon le bassin de desserte locale, l'Hôpital du Suroît est actuellement surestimé et l'Hôpital Anna-Laberge subira de plus en plus de pression. Il signale que les services de proximité demeureront à l'Hôpital du Suroît. Il spécifie que l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges sera un hôpital de proximité à grand volume, avec quelques pointes plus spécialisées.

Mme Savoie demande quelles sont les alternatives pour soutenir la clientèle défavorisée par exemple la clientèle mère enfant.

Le président-directeur général indique que l'offre de service sera en constante évolution selon la masse critique et que les alternatives pour soutenir la clientèle défavorisée sont regardées. Il souligne que le Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges va améliorer et augmenter notre gamme de services pour l'ensemble du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Mme Savoie remercie le CA pour ces précisions.

4. Mot du président du conseil d'administration

Le président souhaite la bienvenue à docteur Antoine Daher, nouvel administrateur au conseil d'administration. Il mentionne qu'à la suite du processus provincial de renouvellement des membres des conseils d'administration des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), quelques administrateurs quitteront le 29 septembre prochain. Il s'agit de Judith Dubé, Michel Laurendeau et Sylvie Sauvé. Le président profite de l'occasion pour les remercier de leur implication et participation au conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest. Une lettre de remerciement leur sera transmise sous peu. Madame Madeleine Himbeault-Greig, membre observateur désigné par et parmi les présidents des fondations de l'organisation, a mentionné le désir de quitter et des démarches sont en cours afin de trouver un remplaçant. Quatre nouveaux administrateurs entreront en fonction le 30 septembre 2018 soit Hugo Desrosiers, Richard Gascon, Pierre Gingras et Éric Tessier. Dans ce cadre, la composition des comités du CA sera revue. Un sondage d'intérêt sera transmis aux membres à la mi-octobre par madame Montfils afin de connaître l'intérêt de chacun à participer aux comités du conseil d'administration.

Le président mentionne qu'une conférence de presse a eu lieu le lundi 6 août 2018 pour l'inauguration de la clinique d'ophtalmologie au Centre de santé Desjardins. Une deuxième conférence de presse a eu lieu le mercredi 8 août 2018 concernant la Fondation Véro et Louis.

Il indique qu'il fait partie du jury des Prix Inspiration. Il y a 72 candidatures intéressantes. Il souligne que les membres du conseil d'administration sont invités au rendez-vous des Prix Inspiration pour le dévoilement des lauréats du concours interne visant à reconnaître les talents d'ici, les individus et les équipes qui contribuent au succès de notre organisation. La soirée aura lieu le mercredi 24 octobre 2018 à 19 h au Complexe Roméo-V. Patenaude à Candiac.

En terminant, il rappelle la séance de travail qui aura lieu le 24 septembre prochain dans le cadre d'une démarche de consultation des conseils d'administration (CA) concernant la planification stratégique du ministère 2020-2025. Lors de cette séance se tiendra un questionnement sur les possibles orientations stratégiques autour de cinq enjeux du réseau tels les ressources humaines, les trajectoires de services (services de proximité et spécialisés), la pertinence et qualité des soins et des services, les clientèles les plus vulnérables et l'utilisateur-partenaire. L'animation de chacun de ces enjeux sera faite par un directeur du CISSS de la Montérégie-Ouest. Une réflexion au sujet des valeurs sera également menée.

5. Mot du président-directeur général

Le président-directeur général présente les 15 objectifs prioritaires 2018-2019 lesquels sont positionnés en fonction des six axes du Vrai Nord. Le dépliant des objectifs prioritaires 2018-2019 est déposé aux membres et la version électronique leur sera transmise ultérieurement.

Il indique que les 12 lits de soins palliatifs au Centre d'hébergement Laprairie sont maintenant fonctionnels depuis le 4 septembre dernier. Il précise que cela ne diminue pas les 8 lits à l'Hôpital Anna-Laberge.

Il fait mention que la période estivale a été difficile aux urgences des hôpitaux du CISSS de la Montérégie-Ouest, particulièrement à l'Hôpital du Suroît, entre autres à cause d'une pénurie de médecins. Le choix fait par l'organisation de mettre en place un projet vitrine qui consiste à ajouter des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pour prendre en charge les patients NSA (niveaux de soins alternatifs) a connu un départ lent, mais commence à démontrer des résultats. Avec ce projet, l'organisation a fait preuve d'audace, une de ses cinq valeurs.

Un projet ratio sur l'unité de chirurgie à l'Hôpital du Suroît est débuté depuis le 16 septembre dernier pour une durée de quatre mois.

Le président-directeur général souligne qu'à l'Hôpital du Suroît, le programme d'évaluation, intervention et orientation (PEIO), unité transitoire de 14 places, permet une alternative lorsqu'il y a des patients en niveau de soins alternatifs (NSA).

Le projet de l'équipe de transformation a été soumis dans la catégorie gestion ressources humaines des Prix d'excellence de l'administration publique du Québec. C'est un rayonnement pour l'organisation. Nous sommes parmi les trois finalistes. La cérémonie aura lieu le 29 novembre prochain.

En terminant, il porte à l'attention de tous que le CISSS de la Montérégie-Ouest, en collaboration avec le CISSS de la Montérégie-Est et le CISSS de la Montérégie-Centre, sera l'hôte du Rendez-vous de l'amélioration continue de la Communauté virtuelle de pratique en amélioration continue (CvPAC) 2019, événement de plus ou moins 500 personnes qui se tiendra en mai 2019.

6. Approbation des plus récents procès-verbaux du conseil d'administration

6.1 Procès-verbal de la 17^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 14 juin 2018

Résolution CA20180919-02

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la 17^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 14 juin 2018, et ce, tel qu'il a été rédigé.

6.1.1 Suivi(s) découlant du procès-verbal de la 17^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 14 juin 2018

À la suite du dépôt du tableau des suivis découlant du procès-verbal de la 17^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 14 juin 2018, aucune demande de précision complémentaire n'est soulevée.

6.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 21 juin 2018

Résolution CA20180919-03

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 21 juin 2018, et ce, tel qu'il a été rédigé.

6.2.1 Suivi(s) découlant du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 21 juin 2018

À la suite du dépôt du tableau des suivis découlant du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 21 juin 2018, aucune demande de précision complémentaire n'est soulevée.

6.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 13 juillet 2018

Résolution CA20180919-04

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 13 juillet 2018, et ce, tel qu'il a été rédigé.

6.3.1 Suivi(s) découlant du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 13 juillet 2018

À la suite du dépôt du tableau des suivis découlant du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 13 juillet 2018, aucune demande de précision complémentaire n'est soulevée.

6.4 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 31 août 2018

Résolution CA20180919-05

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 31 août 2018, et ce, tel qu'il a été rédigé.

7. Affaires du jour

7.1 Rapport annuel CMDP 2017-2018

Invité: Dr Gaétan Filion, président du comité exécutif du CMDP

Le président du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) résume le rapport annuel CMDP 2017-2018.

Il souligne d'abord que c'est la deuxième année du premier CMDP suivant le CMDP transitoire. Il y a eu 11 réunions du CMDP en 2017-2018. Le CMDP travaille avec les chefs des départements. Une visite des départements a été réalisée. À la suite de celle-ci, il affirme que la forte demande des besoins de la population justifie d'un nouvel hôpital à Vaudreuil-Soulanges. Il tient à remercier le comité de pharmacologie pour le travail effectué au niveau des ordonnances pharmaceutiques. On retrouve également dans le rapport annuel une liste des dossiers traités en cours d'année. Le CMDP procède à la validation des renouvellements de privilèges afin d'assurer la conformité. Cette année, la liste des nominations des médecins, dentistes et pharmaciens est dressée par pôle. Il y a eu quatre comités de discipline au cours de l'année.

Le président du CMDP est interpellé à savoir comment, depuis la création du CISSS, la communication et l'implication en lien avec les décisions prises au niveau des médecins pourraient être améliorées. Il indique que le bulletin du CMDP, qui paraissait après chaque rencontre du CMDP, avait été créé à cette fin, mais que les nombreuses demandes du MSSS ont obligé l'arrêt de la production de celui-ci. Afin d'assurer le volet qualité, le bulletin sera remis en place dès que cela sera possible. Quant au volet opérationnel, la Table des chefs assure l'information au niveau des départements.

Il est demandé au président du CMDP quelles seront les priorités traitées par le CMDP pour la prochaine année. Il indique que la priorité sera l'amélioration continue de la qualité. À la suite des visites des départements, le suivi des informations partagées par les chefs des départements sera fait.

Le président-directeur général mentionne la dynamique lors des rencontres du CMDP grâce à l'ouverture du président du CMDP et par sa qualité de rassembleur. Il est porteur de résultats. Il a recentré le rôle et les responsabilités du CMDP ainsi que la collaboration avec la Direction des services professionnels.

En terminant, la préoccupation de la situation de débordement des urgences du CISSS de la Montérégie-Ouest est soumise au président du CMDP. Celui-ci se dit préoccupé par cette situation, mais tient à souligner que les médecins sont dévoués et travaillent, en collaboration avec les dirigeants, à trouver des solutions afin d'améliorer cette situation.

On remercie le président du CMDP pour sa présentation.

7.2 Modification du permis d'exploitation – Création d'une nouvelle installation – Centre de réadaptation en déficience physique de Boucherville

Le CISSS de la Montérégie-Ouest a la responsabilité d'offrir les services spécialisés d'adaptation et réadaptation en déficience physique (DP) pour la population de l'ensemble de la Montérégie. Pour ce faire, l'établissement dispose actuellement de 35 lits d'unité de réadaptation fonctionnelle intensive en déficience physique (URFI DP) à son permis.

En avril 2018, le MSSS a octroyé un budget récurrent au CISSS de la Montérégie-Ouest pour l'ouverture de 36 nouveaux lits d'URFI DP.

En vertu de la LSSSS, l'établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis d'exploitation et le MSSS doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement, il est donc requis de modifier le permis d'exploitation du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de procéder à la création d'une nouvelle installation de 36 lits d'URFI DP qui sera située au 36, rue des Seigneurs à Boucherville. Il est proposé que cette installation prenne le nom de Centre de réadaptation en déficience physique de Boucherville.

Résolution CA20180919-06

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

CONSIDÉRANT QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

CONSIDÉRANT QUE la dénomination d'une installation doit respecter le *Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux*;

CONSIDÉRANT QU'en avril 2018, le MSSS a octroyé un budget récurrent au CISSS de la Montérégie-Ouest pour l'ouverture de 36 nouveaux lits d'unité de réadaptation fonctionnelle intensive en déficience physique (URFI DP);

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de ces nouveaux lits est prévue pour octobre 2018 dans une nouvelle installation située au 36, rue des Seigneurs à Boucherville;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis d'exploitation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour la création d'une nouvelle installation :

Nom de l'installation :	Centre de réadaptation en déficience physique de Boucherville
Adresse :	36, rue des Seigneurs
Ville :	Boucherville
Code postal :	J4B 5Z8
Mission :	Centre de réadaptation
Classe :	Déficience physique
Type :	Motrice
Capacités :	36 lits
Services au permis :	Lits en unité de réadaptation fonctionnelle intensive

QUE LE Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;
ET

D'AUTORISER Monsieur Yves Masse, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

8. Rapports des comités du conseil d'administration

8.1 Comité de vérification

8.1.1 Rapport du président / séance tenue le 17 septembre 2018

En l'absence du président du comité de vérification, le président du CA résume les points ayant été traités à la séance du 17 septembre 2018, à savoir :

- L'établissement présente un déficit budgétaire de 1.3 M\$ après quatre périodes financières;
- Le rapport trimestriel AS-617, rapport en matière de reddition de comptes pour le suivi de la situation budgétaire de l'établissement, qui a été transmis au MSSS le 27 juillet dernier incluait une lettre de déclaration d'un dépassement de coûts. Un paragraphe de celle-ci se lisait comme suit: « *Nous avons pris les dispositions pour être informés rapidement de toutes situations pouvant remettre en cause le maintien de l'équilibre budgétaire pour l'exercice en cours et pour en aviser, sans délai, le conseil d'administration de l'établissement et le ministère de la Santé et des Services sociaux. À cet effet, nous tenons à vous informer qu'à ce jour nous enregistrons un dépassement de coûts de l'ordre de 1,6 M\$ au niveau des médicaments antinéoplasiques. Cet écart exercera une pression supplémentaire sur nos résultats pouvant atteindre 7 M\$ sur une base annuelle. Ce dépassement important de coûts occasionné par les nouveaux traitements d'oncologie pourrait compromettre l'équilibre budgétaire de notre établissement* ».
- Une allocation de l'équité 2018-2019 au montant de 23 M\$ a été reçue par l'établissement.

8.2 Comité soins et services à la clientèle

8.2.1 Rapport de la présidente / séance tenue le 18 septembre 2018

La présidente du comité des soins et services à la clientèle résume les points ayant été traités à la séance du 18 septembre 2018, à savoir :

- Campagne vaccination de l'influenza - Bilan de l'an passé et ce qui s'en vient cette année;
- Trajectoire renouvelée en santé mentale jeunesse pour une meilleure accessibilité - Bilan du projet;
- Stratégie d'accès aux services de santé et de services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir – Plan d'action du MSSS pour cette clientèle vulnérable - Dénombrement en cours;
- Implantation du continuum AVC. Coordinée par le CISSS de la Montérégie-Ouest - Visite prochaine du MSSS pour l'accréditation des phases aiguës du projet.

8.3 Comité immobilisation et environnement

8.3.1 Rapport de la présidente du comité immobilisation et environnement / séance tenue le 5 septembre 2018.

La présidente du comité d'immobilisation et environnement résume les points ayant été traités à la séance du 5 septembre 2018, à savoir :

- Suivi des projets de construction;
- Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI);
- Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM);
- Sécurité des personnes qu'on dessert prioritaire.

8.3.2 Ajout d'un point de service en mode locatif sur le territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest

La réalisation d'un plan directeur immobilier pour les services administratifs est prévue pour l'automne 2018. Toutefois, la Direction des services techniques recommande d'enclencher le plus rapidement possible le processus

d'autorisation pour ajouter, dans un premier temps, un maximum de 1 500 m² ou moins d'espaces locatifs sur le territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Le CISSS de la Montérégie-Ouest souhaite entreprendre un processus d'appel d'offres pour la signature d'un bail ou la signature d'un gré à gré afin de relocaliser certains services administratifs en dehors des installations où il y a des besoins de développements cliniques.

L'estimation de coût pour ce projet se situe entre 280 000 \$ et 400 000 \$.

Résolution CA20180919-07

CONSIDÉRANT qu'il y a un besoin d'espaces supplémentaires dans les secteurs cliniques qui est nécessaire au développement des programmes;

CONSIDÉRANT que certains bureaux et services administratifs situés dans les installations ayant une vocation clinique doivent être relocalisés afin de libérer des locaux pour des programmes cliniques;

CONSIDÉRANT que d'autres projets de location sont à venir;

CONSIDÉRANT qu'une réserve budgétaire de 1 million de dollars à l'exercice 2018-2019 a été prévue pour l'ajout d'espace locatif afin d'actualiser l'ajout de ressources en lien avec les développements budgétaires;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement lors d'une séance tenue le 5 septembre 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à entreprendre les démarches en vue d'obtenir les autorisations d'aller en appel d'offres (si requis) et signature de bail, pour l'ajout d'un point de service en mode locatif d'un maximum de 1 500 m² ou moins et en fonction des besoins, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux.

8.4 Comité Ad Hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges

8.4.1 Rapport du président du comité Ad Hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges / séance tenue le 27 juin 2018

Le président du comité Ad Hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges résume les points ayant été traités à la séance du 27 juin 2018, à savoir :

- État d'avancement du projet;
- Information concernant le comité de voisinage;
- Suivi du budget relié au projet.
- Grande tournée visant le plan clinique autant à l'interne qu'à l'externe, suit son cours - Une présentation est prévue au RUIS McGill.

9. Agenda de consentement

9.1 Affaires administratives

9.1.1 Approbation du nom du Centre de services ambulatoires et groupe de médecine de famille universitaire (GMF-U) Jardins-Roussillon

Le 17 juin 2015, le MSSS a procédé à la révision du *Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux*. Dans le cadre de la révision des dénominations des installations de l'établissement, l'installation qui abrite le *Groupe de médecine de famille universitaire Jardins-Roussillon* est devenue le *Centre de services ambulatoires et groupe de médecine de famille universitaire boulevard Brisebois*.

Or, dans le but d'éviter de confondre la population et de modifier l'affichage déjà en place, il a été demandé de modifier le nom de cette installation de manière à conserver le spécifique « Jardins-Roussillon ».

Résolution CA20180919-08-01

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

CONSIDÉRANT QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

CONSIDÉRANT QUE la dénomination d'une installation doit respecter le *Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux*;

CONSIDÉRANT la demande du milieu de maintenir le spécifique « Jardins-Roussillon » dans la dénomination de l'installation qui héberge le Groupe de médecine de famille universitaire Jardins-Roussillon;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis d'exploitation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et d'émettre un nouveau permis d'exploitation en changeant le nom de l'installation *Centre de services ambulatoires et groupe de médecine de famille universitaire boulevard Brisebois* par ***Centre de services ambulatoires et groupe de médecine de famille universitaire Jardins-Roussillon***;

ET

QUE LE Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

ET

D'autoriser Monsieur Yves Masse, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

9.1.2 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) – Plan triennal d'intervention concernant le maintien des actifs – 2018-2021

Les projets de maintien des actifs se définissent comme étant des travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique d'un actif afin :

- D'assurer la santé et la sécurité des personnes;
- De poursuivre son utilisation aux fins pour lesquelles il est destiné;
- De contrer sa vétusté physique.

Ces projets consistent à effectuer une réparation majeure ou à remplacer une composante principale ou un système pouvant impliquer une mise à niveau technique ou technologique.

Les plans triennaux en maintien des actifs doivent être autorisés par le conseil d'administration de l'établissement. Ils sont ensuite transmis au Ministère afin de recevoir un avis de conformité pour l'année 2018-2021.

Le budget d'immobilisation de l'ancienne composante Haut-St-Laurent est maintenant intégré au budget global du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Résolution CA20180919-08-02

CONSIDÉRANT que l'établissement doit déposer pour autorisation les plans triennaux 2018-2021 en maintien des actifs;

CONSIDÉRANT que le Ministère exige que le conseil d'administration de l'établissement adopte les plans triennaux;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors d'une séance tenue le 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement lors d'une séance tenue le 5 septembre 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à transmettre le *Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) – Plans triennaux d'intervention concernant le maintien des actifs – 2018-2021* au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec afin d'obtenir un avis de conformité.

9.1.3 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) – Plan triennal d'intervention concernant la rénovation fonctionnelle – installations hors CHSLD 2018-2021 et en CHSLD 2018-2019

La Direction des services techniques a finalisé son processus de mise à jour pour le plan triennal qui concerne la rénovation fonctionnelle mineure hors CHSLD et celui en CHSLD.

Les projets de rénovation, de réaménagement, de transformation ou de remplacement visent à améliorer la qualité de l'environnement physique, la fonctionnalité et la capacité des services ainsi que la création de milieux de vie et de soins. Les enveloppes de rénovation fonctionnelle visent l'actualisation de ces projets pour soutenir l'offre de service de l'établissement. Les projets de rénovation fonctionnelle découlent d'un besoin clinique ou administratif clairement identifié, dont les impacts prévus sont mesurables, identifiables et soutiennent les orientations de l'établissement.

Les orientations importantes retenues dans le cadre de cette planification sont les suivantes :

Hors CHSLD

- Optimisations des espaces afin de permettre les développements de poste;
- Installation des nouveaux équipements de radiologie à l'hôpital Anna-Laberge;
- Ajout de climatisation et/ou déshumidification aux hôpitaux du Suroît et Anna-Laberge;
- Réaménagement des cuisines dans les installations où la production sera centralisée.

En CHSLD

- Amélioration aux aménagements et aux équipements requis pour les soins d'hygiène (priorité ministérielle).

Résolution CA20180919-08-03

CONSIDÉRANT que l'établissement doit déposer au ministère de la Santé et des Services sociaux pour autorisation les plans triennaux 2018-2021 en rénovation fonctionnelle;

CONSIDÉRANT que l'établissement doit déposer au ministère de la Santé et des Services sociaux, pour autorisation, le tableau *Projet 2018-2019 en rénovation fonctionnelle mineure en CHSLD* au plus tard le 28 septembre 2018;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors d'une séance tenue le 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement lors d'une séance tenue le 5 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux exige que le conseil d'administration de l'établissement adopte les plans triennaux;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à transmettre le *Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) – Plan triennal d'intervention concernant la rénovation*

fonctionnelle installations hors CHSLD 2018-2021 et les projets de rénovation fonctionnelle mineure en CHSLD 2018-2019 au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec afin d'obtenir un avis de conformité.

9.1.4 Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) – Plan triennal d'intervention concernant le maintien des actifs – volet équipement non médical et mobilier (PCEM-NM)

La Direction des services techniques a finalisé son processus de mise à jour pour le plan triennal qui concerne le maintien des actifs – volet équipement non médical et mobilier. Un appel de projets a été réalisé au cours des derniers mois et l'ensemble des directions a soumis leur besoin en remplacement d'équipement.

À la suite de l'autorisation par le conseil d'administration, le plan triennal suivra différentes étapes :

- Envoi des plans au MSSS;
- Analyse des plans par le MSSS;
- Réception des avis de conformité;
- Autorisation de procéder aux achats d'équipements et de réaliser les projets.

Résolution CA20180919-08-04

CONSIDÉRANT que l'établissement doit déposer au ministère de la Santé et des Services sociaux pour autorisation le *Plan triennal d'intervention concernant le maintien des actifs – volet équipement non médical et mobilier (PCEMNM)*;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux exige que le conseil d'administration de l'établissement adopte les plans triennaux;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors d'une séance tenue le 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement lors d'une séance tenue le 5 septembre 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à transmettre le *Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) – Plan triennal d'intervention concernant le maintien des actifs – volet équipement non médical et mobilier – 2018-2021* au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec afin d'obtenir un avis de conformité.

9.1.5 Régime d'emprunts à long terme

Dans le cadre du financement de son plan de conservation de ses fonctionnalités immobilières et de ses équipements, le CISSS de la Montérégie-Ouest doit contracter un régime d'emprunt à long terme auprès du ministre des Finances.

À cet effet, la Direction générale des finances, des infrastructures et du budget du MSSS autorise le CISSS de la Montérégie-Ouest à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer de temps à autre, des emprunts à long terme d'au plus 52 266 130,44 \$ d'ici au 31 décembre 2019. Ce montant représente les nouveaux emprunts et le renouvellement des emprunts échéant de décembre 2018 à décembre 2019.

Résolution CA20180919-08-05

RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 52 266 130,44 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification lors de la séance du 17 septembre 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration autorise la résolution suivante et autorise les signataires qui y sont désignés à signer tout autre document qui pourrait être requis relativement à la présente :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 52 266 130,44 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
 - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;

- iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
 4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
 5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
 6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
Le président-directeur général;
La présidente-directrice générale adjointe; ou
Le directeur des ressources financières;
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
 7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

9.1.6 Marge d'emprunt

Pour assurer le paiement de ses dépenses courantes de fonctionnement, le CISSS de la Montérégie-Ouest doit procéder à un emprunt à court terme. Cet emprunt sera réalisé en conformité avec la politique ministérielle d'emprunts reliée au fonds d'exploitation et aux engagements financiers, laquelle prévoit notamment les conditions et les véhicules d'emprunts autorisés ainsi que les différentes autorisations nécessaires afin de procéder.

La présente demande vise à couvrir notre fonds de roulement suite à une évaluation de nos liquidités sur une période de 6 mois et elle est attribuable à des montants à recevoir du MSSS de l'ordre de 20 189 986 \$. Bien que le CISSS de la Montérégie-Ouest puisse nécessiter le niveau d'emprunt indiqué dans la présente fiche, celui-ci est géré hebdomadairement afin d'assurer une utilisation optimale des liquidités et de limiter les charges d'intérêts.

Résolution CA20180919-08-06

Marge d'emprunt

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Montérégie-Ouest doit recourir à un emprunt à court terme afin de couvrir les dépenses de fonctionnement de son fonds d'exploitation et qu'un montant maximal de 20 189 986 \$ est requis pour la période du 19 août 2018 au 17 février 2019.

CONSIDÉRANT QUE le niveau d'emprunt est géré hebdomadairement afin d'assurer une utilisation optimale des liquidités et de limiter les charges d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a le pouvoir d'accorder les autorisations d'emprunts, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* et des articles 77.1 e 77.4 de la *Loi sur l'administration financière*.

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation d'emprunt au ministère de la Santé et des Services sociaux doit être approuvée par le conseil d'administration de l'établissement.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration autorise la demande d'emprunt du CISSS de la Montérégie-Ouest au ministère de la Santé et des Services sociaux d'un montant maximal de 20 189 986 \$ pour faire face à ses besoins de liquidités pour la période du 19 août 2018 au 17 février 2019 et autorise la signature d'une convention de crédit à intervenir entre le CISSS de la Montérégie-Ouest et la Caisse centrale Desjardins;

ET

Autorise le président-directeur général à signer la documentation nécessaire et à agir aux fins des présentes.

10. Affaires nouvelles

Un membre a proposé de retirer de l'agenda de consentement les points *Nomination des chefs de services médicaux* et *Plan de délégation et mise à jour du registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement des professionnels de la santé à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)* afin d'en discuter leur adoption. Ces deux points ont suivi un processus de validation lors des rencontres de la Table des chefs et que des consultations ont été faites entre autres lors d'une conférence téléphonique le 31 août dernier, en plus d'une recommandation de l'exécutif du CMDP. Dans ce cadre, suivant un échange constructif entre les membres, il est convenu de procéder selon le processus décisionnel par vote.

10.1 Nomination des chefs de services médicaux

Le plan d'organisation des départements médicaux a été déposé et accepté par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) le 1^{er} mai dernier. La majorité des chefs de département ont été nommés et l'étape suivante est de procéder à la nomination des chefs de service.

Résolution CA20180919-09

CONSIDÉRANT que le MSSS a autorisé le plan d'organisation des départements médicaux du CISSS de la Montérégie-Ouest le 1^{er} mai 2018, conformément aux orientations de la loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP lors de la rencontre du 14 septembre 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à la majorité, que le conseil d'administration approuve la nomination des chefs de service tel que présenté dans la liste jointe, et ce, pour un mandat de 2 ans, soit du 19 septembre 2018 au 19 septembre 2020.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
POUR : 10
CONTRE : 1
ABSTENTION : 1

10.2 Plan de délégation et mise à jour du registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement des professionnels de la santé à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Le 29 mai dernier, la RAMQ informait l'ensemble des établissements via son infolettre 075, des nouvelles obligations et de la marche à suivre pour le paiement des professionnels de la santé exerçant dans leurs installations. À cet égard nous devons :

- 1- Mettre en place un plan de délégation de signatures de demandes de paiement couvrant l'ensemble des installations d'un établissement.
- 2- Faire la mise à jour du registre des signataires autorisés par l'établissement.

Résolution CA20180919-10

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Montérégie-Ouest doit se conformer aux nouvelles obligations de la RAMQ comme stipulé dans l'infolettre 075;

CONSIDÉRANT que le plan de délégation et la mise à jour du registre ont été élaborés en fonction des dispositions requises et doivent être soumis à la RAMQ au plus tard le 30 septembre 2018;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des services professionnels et enseignement médical;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à la majorité, que le conseil d'administration adopte le plan de délégation ainsi que le registre mis à jour tel que présenté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
POUR : 10
CONTRE : 1
ABSTENTION : 1

10.3 Démission d'un membre du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest – Madame Judith Dubé nommée par le ministre de la Santé et des Services sociaux à titre de membre indépendante pour son expertise dans les organismes communautaires

En date du 19 septembre 2018, Madame Judith Dubé, membre indépendante nommée par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour son expertise dans les organismes communautaires au sein du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest, a transmis sa démission au président du conseil d'administration.

La présente démission est soumise pour acceptation par le conseil d'administration.

Résolution CA20180919-11

CONSIDÉRANT la nomination par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le 30 septembre 2015, de Madame Judith Dubé à titre de membre indépendante au sein du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour son expertise dans les organismes communautaires ;

CONSIDÉRANT que le mandat de Madame Judith Dubé a été renouvelé pour trois ans à compter du 30 septembre 2018 par le ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT la lettre de démission de Madame Judith Dubé le 19 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS) et l'article 20 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (LMRSSS), précisant les modalités d'acceptation et de remplacement d'un membre démissionnaire en cours de mandat ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Madame Judith Dubé, nommée au conseil d'administration par le ministre de la Santé et des Services sociaux à titre de membre indépendante pour son expertise dans les organismes communautaires, et ce, à compter du 19 septembre 2018 ;

ET

accepte la démission de Madame Judith Dubé nommée au conseil d'administration par le ministre de la Santé et des Services sociaux à titre de membre indépendante pour son expertise dans les organismes communautaires pour son mandat débutant le 30 septembre 2018;

ET

que le président-directeur général de l'établissement soit autorisé à entreprendre les démarches auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux pour combler cette vacance.

11. Documents déposés pour information

Les documents suivants ont été soumis aux administrateurs à titre informatif.

- 11.1 Rapport du directeur général au conseil d'administration – Application de la politique concernant les soins de fin de vie - Période du 10 décembre 2017 au 31 mars 2018
- 11.2 Tableau de bord commenté – Objectifs organisationnels 2018-2019 – Période 4, – Du 24 juin au 21 juillet 2018
- 11.3 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
- 11.4 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 5 juin au 10 septembre 2018
- 11.5 Prévention et contrôle des infections (PCI)
 - 11.5.1 État de situation PCI, période 1 à 5 – Du 1^{er} avril au 18 août 2018
 - 11.5.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 3 – 2018-2019 – Du 27 mai au 23 juin 2018
 - 11.5.3 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 4 – 2018-2019 – Du 24 juin au 21 juillet 2018
- 11.6 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 7 juin au 12 septembre 2018

12. Date de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière et séance publique d'information annuelle du conseil d'administration qui se tiendront le mercredi 21 novembre 2018 à l'Hôpital Anna-Laberge à Châteauguay à compter de 16 h 30.

13. Clôture de la séance

Le président du conseil d'administration procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la séance publique régulière du conseil d'administration, à 20 h 44.

Claude Jolin
Président

Yves Masse
Secrétaire

Rédigé par : *France Montfils*
Conseillère cadre au bureau du président-directeur général
Volet conseil d'administration